



MÉDIATION EN ENTREPRISE (EN EXPERIMENTATION) PDP

CONTEXTE

Les conflits au travail peuvent augmenter le risque de désinsertion professionnelle. Dans ce contexte l'APST41 avec le soutien de la DREETS CVL, mène une expérimentation pendant 2 ans sur la médiation, comme outil facilitateur du maintien en emploi.

La médiation est un processus volontaire et confidentiel de résolution de conflit par lequel les parties recourent à un tiers professionnel neutre, indépendant et impartial, appelé le médiateur.

OBJECTIFS

- Rétablir une communication.
- Résoudre un conflit.
- Favoriser les relations interpersonnelles au travail et la capacité à travailler ensemble.
- Faciliter le maintien dans l'emploi.

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

Il est nécessaire que toutes les parties (employeur et salariés concernés) soient favorables pour mener la médiation.

La médiation se déroule en plusieurs étapes :

- Le médiateur contacte par téléphone les personnes concernées (qu'on appelle les médiés) pour proposer un entretien individuel.
- Le médiateur réalise des entretiens individuels dans des locaux neutres, de préférence à l'extérieur de l'entreprise, avec chaque médié pour les informer et recueillir leur accord.
- Le médiateur organise jusqu'à 4 réunions collectives.

Possibilité de réaliser les entretiens de médiation au sein des locaux de l'APST41.

Offre complémentaire

Prise en charge grâce à un financement de la DREETS Centre Val de Loire

Pour qui ?

La médiation peut être proposée en cas de conflit entre deux personnes : deux collègues, un salarié et son responsable, deux managers...



L'expérimentation concerne les entreprises de moins de 20 salariés.

Pour les travailleurs en situation de handicap : contacter CAP EMPLOI 41.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez directement votre médecin du travail ou la cellule PDP.

POUR COMPLÉTER

-  [Sensibilisation aux risques psychosociaux](#)
-  [Accompagnement sur la prévention des risques psychosociaux](#)

CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 86 57
cellulepdp@apst41.fr